PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS & ENTREPRISES



PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

DES OPÉRATIONS ET SERVICES

AU 01/01/2026
MAJ AU 30/04/2026

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

la réussite est en vous

AU CŒUR DES TARIFS

La brochure que vous avez entre les mains est destinée à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Elle ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Cette brochure n'est pas limitative.

Pour en savoir plus sur nos tarifs, choisissez le mode d'information qui vous convient le mieux. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

- **en agence** où le dispositif en libre accès vous permet de trouver : brochure tarifaire Particuliers, brochure tarifaire Professionnels & Entreprises, document d'information tarifaire

- **sur notre site Internet :** www.banquepopulaire.fr/occitane (cliquer sur Tarifs) où vous pouvez également trouver les mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française,

- **par téléphone** auprès des téléconseillers de notre Service Clientèle Alodis,
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 8h30 à 12h30 :
- depuis la France, au 05 81 22 00 00 (appel non surtaxé)
- depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00 (coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

- **auprès de votre Conseiller Clientèle** habituel qui vous connaît et saura trouver le service le mieux adapté à votre mode de fonctionnement et à votre budget.

N'hésitez pas à nous interroger pour toute information complémentaire, tout conseil. Nous vous remercions de votre fidélité..

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, un mois avant leur mise en application.

La version actualisée est disponible sur notre site internet :
www.banquepopulaire.fr/occitane/votre-banque/reglementation/tarifs

TVA
Seules les tarifications suivies de la mention «HT» sont assujetties à la TVA, elles sont susceptibles de varier sans préavis en cas d'évolution de taux de TVA. Dans ces cas-là, la TVA (au taux normal : 20%, taux en vigueur au 1er janvier 2026) est à rajouter.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 5

- Ouverture, clôture
- Services bancaires de base
- Relevés de compte
- Principales dates de valeur
- Tenue de compte
- Services en agence

BANQUE À DISTANCE 7

- Par internet
- Par télétransmission
- Par téléphone
- Autres services liés à l'utilisation d'internet - Sécurisation des transactions

OPÉRATIONS DE PAIEMENT 10

- Cartes
- Echange de monnaie sur un automate
- Virement SEPA
- Virement SCT JOUR
- Virement SEPA Instantané externe
- Prélèvement SEPA / TIP SEPA
- Effet de commerce
- Chèques
- Offres retirées de la commercialisation

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT 13

- Espèces
- Équipement monétique
- Commerce électronique
- Virement SEPA
- Prélèvement SEPA
- Effet de commerce - Lettre de change relevé - Billet à ordre
- Offres retirées de la commercialisation

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 15

- Forfait
- Conventions
- Offres retirées de la commercialisation

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 16
- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 18
- Facilité de caisse et/ou découvert
- Financement du cycle d'exploitation
- Cautions bancaires
- Crédits d'investissement
- Interventions sur dossiers de prêt
- Garanties
- Autres prestations

GESTION DE LA TRÉSORERIE 21
- Epargne bancaire
- Placements financiers
- Ingénierie sociale et financière
- Gestion centralisée
- Offre retirée de la commercialisation

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 24
- Assurer vos moyens de paiement
- Assurer votre famille et votre entreprise
- Préparer votre retraite
- Bénéficier de garanties de santé complémentaires
- Protéger et motiver vos salariés
- Assurer la pérennité de votre entreprise
- Assurer vos biens et votre exploitation
- Offres retirées de la commercialisation

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 25

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 26
- Opérations en devises
- Opérations par carte bancaire
- Règlements en provenance de l'étranger (export)
- Opérations de portefeuille
- Paiements à destination de l'étranger (import)
- Opérations de couverture de change
- Autres frais
- Accompagnement à l'international

RÉSOUDRE UN LITIGE - EXPRIMER UNE RÉCLAMATION 30

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, CLÔTURE

- **Ouverture de compte** — Gratuit
- **Clôture de compte courant** — Gratuit
- **Service d'aide à la mobilité bancaire** (Facilip'Pop) — Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

- **Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code**[1] — Gratuit

Les Services Bancaires de Base se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets[2] ou à distance
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE

- **Relevé de compte électronique :**
  - mensuel, par quinzaine, décadaire ou journalier — Gratuit
  - option envoi en version électronique et version papier du même relevé (ce service n'est plus commercialisé.) — par mois — **3,00 €**

(cf. rubrique BANQUE À DISTANCE, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet)

- **Relevé de compte papier :**
  - mensuel — Gratuit
  - par quinzaine — par mois — **2,45 €**
  - décadaire — par mois — **3,65 €**
  - journalier — par mois — **20,80 €**
- **Envoi mensuel de relevé de compte en braille** — Gratuit

CONSEIL Nos clients soucieux de la préservation de l'environnement peuvent recevoir leurs relevés sur support informatique via Cyber*Plus*, notre site de banque à distance. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique BANQUE A DISTANCE.

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de service. (2) Hors virements instantanés.

PRINCIPALES DATES DE VALEUR (PAR RAPPORT À LA DATE D'OPÉRATION)

RETRAITS D'ESPÈCES

- **Au guichet ou à un distributeur automatique de billets** — Jour[1]

RÈGLEMENTS

- **Paiement par chèque** — Jour[1]
- **Émission de virement** — Jour[1]
- **Effet de commerce débité** — Jour - 1[1]

ESCOMPTE COMMERCIAL

- **Remise d'effet(s) de commerce**

par rapport à la date de remise à l'escompte — Jour + 1[1]

ENCAISSEMENTS

- **Remise d'espèces :** jour ouvré[1] de la réception des fonds ou, au plus tard, jour ouvré[1] suivant
- **Remise carte bancaire :** jour ouvré[1] au cours duquel le montant du paiement par carte est crédité sur le compte de la Banque Populaire Occitane
- **Prélèvement remis ou émis :** jour ouvré[1] au cours duquel le montant du prélèvement est crédité sur le compte de la Banque Populaire Occitane
- **Remise d'effet(s) de commerce :**
  - plus de 7 jours ouvrés[1] avant échéance, par rapport à la date d'échéance — Jour + 2[1]
  - moins de 7 jours ouvrés[1] avant échéance, par rapport à la date de remise — Jour + 10 minimum[1]
- **Virement reçu :** jour ouvré[1] au cours duquel le montant du virement est crédité sur le compte de la Banque Populaire Occitane
- **Remise de chèque(s) à l'encaissement :**
  - en compte courant — Jour + 1 ouvré[1][2]
  - en compte d'attente à l'encaissement — Jour + 10 ouvrés[1][2][3]

CONSEIL Effectuez vos remises de chèque(s) le matin ou avant 15 heures l'après-midi pour une comptabilisation le jour de la remise.

TENUE DE COMPTE

- **Frais de tenue de compte**

- entrepreneur individuel	par trimestre	**30,00 €**
- société	par trimestre	**45,00 €**
- association	par trimestre	**26,90 €**

Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.

INFO Un arrêté de compte est réalisé à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

- **Commission de compte** (sur le cumul des débits) :
  - taux maximum — **0,103 %**
  - avec un minimum par trimestre — **16,00 €**

La commission de compte est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais).

AVANTAGE Pour simplifier votre gestion quotidienne, optez pour le forfait de fonctionnement qui regroupe commission de compte et frais de tenue de compte et vous permet de régler une mensualité connue à l'avance et adaptée à votre activité.

Le forfait est réservé exclusivement aux clients Professionnels jusqu'à 3 millions d'euros de flux annuels débiteurs. Reportez-vous à la rubrique OFFRE GROUPEE DE SERVICES pour en savoir plus sur cette offre.

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques). (2) Date de valeur appliquée par rapport à la date de comptabilisation de la remise de chèque(s). (3) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).

• Commission de suivi par trimestre **240,00 €**

Cette commission rémunère le suivi spécifique du risque et la gestion administrative et comptable des comptes, créditeurs ou débiteurs, en situation(s) particulière(s) :

- comptes débiteurs plus de 60 jours en valeur dans le trimestre
- comptes NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) durant plus de 6 mois.

• Derniers comptes annuels non communiqués

(bilan, compte de résultat, liasse fiscale....) Bilan jamais délivré ou non délivré dans les 9 mois qui suivent l'échéance. **53,80 €**

• Frais de tenue de compte courant inactif par an **30,00 €**(1)

(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

dans la limite du solde créditeur du compte

• Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client. **À partir de 35,00 €**

Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

AVANTAGE Les clients détenteurs de la convention RYTHMEO et du forfait de fonctionnement, peuvent, sous conditions, bénéficier d'une réduction de la commission annuelle d'actualisation du dossier de fonctionnement.

SERVICES EN AGENCE

• Frais de recherche et de réédition de documents :

- copie de chèque débité en compte	par document	**8,75 € HT**
- copie d'une remise de chèque	par document	**8,75 € HT**
- extrait de compte mensuel	par document	**8,75 € HT**
- autre recherche	par écriture / document	**8,75 € HT**

• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque Gratuit

• Frais de location et d'utilisation de coffres pour les clients de la Banque Populaire Occitane :

- Coffres agence et siège	par an	**à partir de 111,04 € HT**
- Coffres spéciaux	par mois	**à partir de 90,58 € HT**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)		**Frais réels par ouverture**

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• Abonnement à des services de banque à distance(2):

Gamme Cyberplus Entreprises (disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoin "complexes") (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **CyberPlus Entreprise Consultation(3)** Gratuit
  Principales fonctionnalités : consulter ses comptes et contrats signés sur Internet.
- **CyberPlus Entreprise Basic(3)** par mois **6,00 €**
  Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA(3) et gérer des utilisateurs délégués
- **CyberPlus Entreprise Medium(3)** par mois **12,00 €**
  Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux
- **CyberPlus Entreprise Premium(3)** par mois **22,00 €**
  Principales fonctionnalités :Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR)
- **CyberPlus Entrepreneur Individuel(3)** par mois **6,00 €**
  Principales fonctionnalités : consultation des comptes + réaliser des virements SEPA(4) + gestion de la double relation. (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce)

AVANTAGE Associations : bénéficiez d'une réduction de 50 % sur les abonnements Cyber Basic et Cyber Medium. Offre de Bienvenue : bénéficiez de 3 mois d'abonnement gratuit Cyber Premium

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.. (2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (3) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (4) SEPA : Single Euro Payments Area (voir détail à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL).

• **Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte (Mise en place par Cyber*Plus Entreprise*) :**

- par e-mail — Gratuit
- par SMS — par alerte reçue — **0,21 €**

• **Demande de confirmation de virement :**

- par e-mail — Gratuit
- par SMS — par confirmation reçue — **0,30 €**

PAR TÉLÉTRANSMISSION (ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES)

EBICS T /TS/ TSA[1]

• **Simple signature** — par mois **59,00 € HT**

• **Habilitations avancées** — par mois **94,00 € HT**

• **Paramétrage habilitations avancées** — **590,00 € HT**

Inclus dans le pack EBICS T/TS : un abonnement télétransmission EBICS T/TS, un certificat numérique, un abonnement Cyber*Plus* EBICS et l'assistance.

SWIFTNET[1]

• **Abonnement** — par mois **150,00 € HT**

SOLUTIONS DE GESTION DES FLUX BANCAIRES

• **Logiciel Turbo Suite Entreprise Pack essentiel**[2] — par mois **40,00 € HT**

• **Suite Entreprise.com (SE.COM)**[1][2] — par mois **40,00 € HT**

- option Gestion du Risque Commercial – Ellisphère niveau 1 — par mois **10,00 € HT**
- option Suite Connect — Inclus
- option Diamond[3] (commission à l'opération DIAMOND® - mode Saas ou API)
  - demande de vérification d'un IBAN Français / d'un IBAN Etablissement Etranger adhérent Sepamail
    - Service "high" — **0,50 € HT**
    - Service "low" — **0,35 € HT**
- option Facture Electronique[4]
  - jusqu'à 100 factures — par mois **25,00 € HT**
  - de 101 à 250 factures — par mois **50,00 € HT**
  - de 251 à 500 factures — par mois **75,00 € HT**
  - de 501 à 750 factures — par mois **100,00 € HT**
  - au-delà — **Nous consulter**
- e-devis (par devis électronique envoyé) — **0,70 € HT**

• **Suite Mobile**[1] (compris jusqu'à 3 mobiles dans le logiciel Turbo Suite Entreprise Pack essentiel, dans Suite Entreprise.com et dans Suite Connect)

au-delà par mobile et par mois **10,00 € HT**

• **Frais de paramétrage ou d'intervention sur site** — **750,00 € HT**

INFO Nos tarifs incluent les demandes de mise en place et de modification des solutions, les formations des utilisateurs et l'assistance à distance.

PAR TÉLÉPHONE

• **Frais d'utilisation des services de banque à distance**[5] (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **par serveur vocal *Tonalité Plus***

- depuis la France composez le **0 801 010 031** Service gratuit + prix appel
- depuis la France composez le +33 5 32 81 05 01 — **Appel non surtaxé**

• **Service clientèle Alodis :**

composez le 05 81 22 00 00 — **Appel non surtaxé**

INFO Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

(1) Hors coût de connexion. (2) Mise à jour et contrat de maintenance. (3) Raccordement de Diamond à une API – Frais d'installation « nous consulter ». (*) Ces frais sont payable mensuellement à terme échu. (4) La tarification indiquée s'applique dès franchissement du seuil. (5) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET SÉCURISATION DES TRANSACTIONS

• Suite Connect

L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services

- Avec détention d'un abonnement Cyber — par mois **5,00 € HT**
- Avec détention d'un abonnement Suite Entreprise.com — Inclus
- Option Gestion du Risque Commercial – Ellisphère niveau 1 — par mois **10,00 € HT**

• Certificat numérique C@rteurope

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (télétransmission EBICS) et vos téléprocédures
Certificat exclusivement réservé aux clients ayant souscrit un abonnement EBICS.

par certificat **250,00 € HT**

• Sécur'Pass PRO — Gratuit

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

• Pass Cyber*Plus* :

(Associé à la carte bancaire dédiée, le Pass Cyber*Plus* permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)

- le lecteur — **8,33 € HT**
- remplacement du lecteur en cas de dysfonctionnement — Gratuit
- remplacement en cas de perte, d'usage non conforme par le client ou demande de lecteur supplémentaire — par lecteur **8,33 € HT**

• Carte Pass Cyber*Plus* :

- la 1ere carte — Gratuit
- remplacement de carte en cas de dysfonctionnement — Gratuit
- remplacement en cas de perte, d'usage non conforme par le client ou demande de carte supplémentaire — par carte et par an **10,00 €**

• e-document PRO — Gratuit

Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument financiers au format électronique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

• Service Gestion de factures(1)

(Service disponible sous réserve d'avoir un abonnement de banque à distance)

- Offre de base(2) (20 factures) — **Inclus**
- Option Basique(3) (60 factures) — par mois **18,00 € HT**
- Option Essentiel(3) (100 factures) — par mois **33,00 € HT**
- Option Pro(3) (200 factures) — par mois **79,00 € HT**
- Option Pro+(3) (500 factures) — par mois **199,00 € HT**

Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclus dans l'offre de base ou dans les options :

- 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique — par lot **10,00 € HT**
- 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+ — par lot **20,00 € HT**

INFO **Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant.**

- Ajout d'une banque externe — par banque supplémentaire **5,00 € HT**
- Ajout d'accès à l'application de gestion des frais professionnels — par collaborateur supplémentaire **5,00 € HT**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet. (2) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance. (3) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (hormis les retraits, le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard (les produits MasterCard ne sont plus commercialisés) Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, faites immédiatement opposition soit directement sur votre application mobile dans votre espace Cyber*Plus*, soit en appelant le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24.

AVANTAGE Les clients détenteurs de conventions de relation peuvent, sous conditions, bénéficier de réductions sur les cotisations cartes. Le repère ✓ signale les cartes bénéficiant des avantages suivants :

- Réduction de 30 % à partir de la 2ème carte de même niveau sur le même compte. (hors convention)
- Offres partenaires : vous bénéficiez de réductions en effectuant vos règlements par carte auprès de fournisseurs référencés (liste disponible sur www.visabusiness.fr).

CARTES DE PAIEMENT INTERNATIONALE À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE (COTISATION ANNUELLE)

	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business Start ✓	52,00 €

CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE (COTISATION ANNUELLE)

	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ*
• Carte Visa Business ✓	60,00 €	60,00 €
• Carte Visa Gold Business ✓	145,00 €	145,00 €
• Carte Visa Platinum Business ✓	non commercialisé	240,00 €

INFO Votre fidélité récompensée : plus vous utilisez votre carte Business débit différé (Gold Business et Platinum Business), plus la cotisation annuelle de votre carte diminue ! Pour en savoir plus, consultez les conditions générales sur le site www.banquepopulaire.fr/occitane

• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur Internet, service disponible depuis l'application mobile)(1)	par an	12,00 €
• Cotisation cartes Visa Corporate et Visa Gold Corporate		Nous consulter

SERVICES LIÉS À VOTRE CARTE

• Réédition du code confidentiel de la carte	15,00 €
• Consultation du code confidentiel de la carte via l'application mobile Banque Pop	Gratuit
• Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client…)	10,00 €
• Création, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence	23,80 €
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois. (1) sous réserve d'avoir un abonnement cyber*Plus* et d'être équipé de SécurPass.

- **Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte :**
  - en agence — par demande — **15,00 €**
  - via l'application mobile Banque pop** — Gratuit
- **Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billet Banque Populaire (DAB) en euros** — Gratuit
- **Déblocage de la carte après 3 codes faux** — **3,00 €**
  (3 erreurs du cryptogramme ou 3 erreurs de code au distributeur par le client)

AVANTAGE **Exonération des commissions liées aux retraits d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets d'autres banques pour les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business, Visa Corporate, Visa Gold corporate.**

- **Frais par retrait d'espèces :**

(cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)

- les 2 premiers retraits — par mois et par carte — Gratuit
- à partir du 3ème retrait dans le mois — par retrait — **1,30 €**
  (gratuit pour les Visa Gold Business, Platinum Business, Corporate, Gold Corporate)

ÉCHANGE DE MONNAIE SUR UN AUTOMATE

- clients — Gratuit
- non clients — Voir tableau ci-dessous

	Pièces								Billets
	2,00€	1,00€	0,50€	0,20€	0,10€	0,05€	0,02€	0,01€	5,00€
Nombre de pièces par rouleaux	25	25	40	40	40	50	50	50	
Montant d'un rouleau	50,00€	25,00€	20,00€	8,00€	4,00€	2,50€	1,00€	0,50€	
Commission non clients	1,30€	0,70€	0,50€	0,20€	0,10€	0,10€	0,10€	0,10€	0,20€

VIREMENT SEPA(1)

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyber*Plus* ou par télétransmission.

- **Frais par virement occasionnel externe(2) :**
  - par télétransmission ou par Cyber*Plus* — par virement — **0,20 €**
  - au guichet de votre agence — par virement — **5,00 €**
- **Frais de mise en place d'un virement permanent** — Gratuit
- **Frais par virement permanent externe(2) :**
  - avec mise en place par Cyber*Plus* — par virement — **0,20 €**
  - avec mise en place au guichet de votre agence — par virement — **1,50 €**
  - modification ou annulation — Gratuit
- **Virement social, fiscal ou orienté trésorerie :**
  - par télétransmission ou par Cyber*Plus* — par virement — **8,00 €**
  - saisi en agence — par virement — **16,50 €**
- **Demande d'annulation d'un virement SEPA après exécution :**

(erreur client) — par virement — **6,00 €**
maximum — **60,00 €**

- **Demande de recherche de virement SEPA émis(3)** — par demande — **25,00 € HT**

VIREMENT SEPA INSTANTANÉ TÉLÉTRANSMIS

- **Emission d'un virement SEPA instantané par télétransmission (montant maximum 49 999 €)** — par virement — **0,20 €**

** Modification limitée à 3 fois dans une année civile pour une durée de 30 jours. (1) Voir détail zone SEPA à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL. (2) Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire. (3) Pour les demandes de recherche sur une opération de paiement mal exécutée, les frais de recherches ne sont pas facturés au client.

VIREMENT SEPA INSTANTANÉ EXTERNE

• **Émission d'un virement SEPA instantané** (Instant Payment) **occasionnel**

- par Cyber*Plus* (via l'application mobile et Internet)	par virement	0,20 €
- au guichet de votre agence	par virement	5,00 €

CONSEIL Pour diminuer vos coûts et vous assurer une prestation de qualité, préférez un service de banque à distance (Internet) ou de télétransmission (EBICS) en remplacement de vos supports papier.

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIP SEPA

• **Frais de prélèvement SEPA :**

- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA		Gratuit
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA		Gratuit

• **Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprises**

- en agence	par mandat	10,00 €
- via l'espace sécurisé Banque Populaire sur Internet		Gratuit

• **Frais d'opposition sur prélèvement SEPA avant exécution** (révocation d'une échéance de prélèvement) Gratuit

• **Frais d'opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA** (retrait du consentement) 23,75 €

EFFET DE COMMERCE

• **Effet domicilié à payer, paiement d'une domiciliation** Gratuit

CHÈQUES*

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple	1,23 € HT
• Frais d'envoi de chéquier 35 ou 40 formules à domicile en recommandé	6,89 € HT
• Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé	8,46 € HT
• Frais d'émission d'un chèque de banque	15,75 €
• Frais de confection de lettres chèques personnalisées	Sur devis
• Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur	20,00 €
• Frais d'opposition sur chéquier(s) par l'émetteur	33,00 €

* Envoi d'un SMS d'information lors de l'expédition du chéquier.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Les produits ci-dessous ne sont plus commercialisés (cotisation annuelle) :

• Carte Business Card à débit immédiat ou différé	par an	80,00 €
• Carte Visa Platinum Business débit immédiat	par an	240,00 €

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

ESPÈCES

• Carte Déposia		Gratuit

La carte Déposia permet au porteur de déposer des espèces dans nos automates en toute sécurité. Cette carte ne permet ni les paiements ni les retraits.

• Versement d'espèces :		
- supérieur à 30,00 €		Gratuit
- inférieur ou égal à 30,00 €		
- les 4 premiers versements	par mois et par compte	Gratuit
- à partir du 5ème versement dans le mois et par compte	par opération	4,00 €
• Versements multiples :		
- les 44 premiers versements par mois et par compte		Gratuit
- à partir du 45ème versement dans le mois et par compte	par versement	4,00 €

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

• Application de Paiement TAP TO PAY		Nous consulter
• Location de Terminal de Paiement Électronique (TPE)		Nous consulter
• TPE + Éditeur-lecteur de chèques		Nous consulter
• Frais pour réparation du matériel (non liée à l'usure normale)	par matériel	90,00 € HT
• Forfait incident matériel et accessoire :		
- TPE non rendu ou TPE hors services suite à une utilisation anormale	par unité	220,00 € HT
- Base ou pin-pad non rendu	par unité	60,00 € HT
- Alimentation non rendue	par unité	25,00 € HT
• Livraison sur site		Gratuit
• Forfait installation ou dépannage sur site		72,00 € HT
• Paiement en 3 ou 4 fois		Nous consulter
• Logiciel privatif	par mois	5,00 € HT
• Logiciel privatif VAD TPE	par mois	10,00 € HT
• Logiciel sans contact		Gratuit
• Commissions sur chiffre d'affaires cartes bancaires		Nous consulter
• Forfait monétique santé paiement de proximité		Nous consulter
• Forfait petits remettants mono-bancarisés paiement de proximité :		
- minimum	par mois	1,00 €
- maximum	par mois	3,00 €
• Traitement manuel de télécollecte	par facturette	0,50 €

AVANTAGE • Pour vos TPE, bénéficiez d'une prestation «Tout en Un» sans surprise, comprenant assistance, maintenance, consommables et logiciel sans contact sur une large gamme de matériels.

• Offre de Bienvenue : 3 mois de location gratuite sur TPE permanent ou TPE permanent + Editeur-lecteur de chèque.

CONSEIL Professionnels de la santé, demandez un diagnostic personnalisé Monexpert.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir en plus, contactez votre conseiller.

• Cyber*Plus* Paiement Express :		
- forfait d'inscription et d'assistance à l'installation		75,00 € HT
- abonnement	par mois	9,00 € HT
• Cyber*Plus* Paiement Net :		
- forfait de mise en place du certificat		200,00 € HT
- abonnement (avec option "contrôle risque" incluse)	par mois	27,00 € HT
• Cyber*Plus* Paiement Access :		
- forfait de mise en place du certificat		75,00 € HT
- abonnement	par mois	10,00 € HT
• Cyber*Plus* Paiement Mix		Nous consulter
• Services optionnels		Nous consulter

VIREMENT SEPA (1)

• Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent		Gratuit

PRÉLÈVEMENT SEPA (1)

• Demande d'Identifiant Créancier SEPA (ICS)	par opération	95,00 € HT
• Remise de prélèvements SEPA :		
- sur support papier	par remise	15,00 €
	par prélèvement	5,00 €
- par télétransmission (prélèvements SEPA et SEPA Interentreprises) ou par Internet (prélèvements SEPA) y compris Turbo Suite Entreprise Pack essentiel ou Suite Entreprise.com (SE.COM)	par remise	Gratuit
	par prélèvement	0,40 €
• Annulation d'un prélèvement SEPA ou SEPA Interentreprises :		
- support télétransmission ou Internet	par opération	0,40 €
	maximum	40,00 €
- support papier	par opération	5,00 €

EFFET DE COMMERCE LETTRE DE CHANGE RELEVÉ (LCR) / BILLET À ORDRE (BOR)

• Traitement des remises LCR/BOR :		
- par télétransmission ou par Internet y compris Turbo Suite Entreprise Pack essentiel ou Suite Entreprise.com (SE.COM)	par remise	Gratuit
	par effet	0,45 €
• Présentation à l'acceptation, retour non accepté, réclamé, prorogé, non rentré d'acceptation, modification RIB de LCR, retour d'effet au client (RIB du tiré erroné)		16,25 €
• Réclamation d'un effet en recouvrement		32,40 €

CONSEIL Pour diminuer vos coûts et vous assurer une prestation de qualité, préférez un service de banque à distance (Internet) ou de télétransmission (EBICS) en remplacement de vos supports papier.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Traitement des remises LCR/BOR :		
- sur support papier	par remise	15,00 €
	par effet	5,00 €
• TPE SESAM-Vitale		Nous consulter

(1) Voir détail zone SEPA à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORFAIT

- **Forfait de fonctionnement** — Nous consulter

AVANTAGE Le forfait de fonctionnement est intégrable à votre convention de relation pour bénéficier d'une réduction tarifaire supplémentaire et profiter de tous les produits et services de la gestion quotidienne à tarif préférentiel.

CONVENTIONS

INFO Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

- **Pour les professionnels : convention RYTHMEO AGRI, RYTHMEO LIBERAL, RYTHMEO PRO, RYTHMEO ASSO** — Nous consulter

Elle inclut notamment un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement aux services de banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec SécuriPro(1) ou SécuriAsso(1), l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

AVANTAGE Avec RYTHMEO, vous bénéficiez de conditions tarifaires préférentielles sur les options (forfait de fonctionnement, moyens de paiement…) et vous profitez de services offerts

- **Pour les entrepreneurs individuels : convention RYTHMEO START**
  - jusqu'à 30 K€ de flux débiteur sur les 4 derniers trimestres — par mois **9,90 €**
  - jusqu'à 80 K€ de flux débiteur sur les 4 derniers trimestres — par mois **19,90 €**

En tant qu'entrepreneur individuel, vous avez accès à :
- Une VISA START BUSINESS
- Un CYBER PLUS ENTREPRENEUR INDIVIDUEL
- un forfait PRO START (incluant les frais de tenue de compte et les commissions de mouvements)

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Les conventions ci-dessous ne sont plus commercialisées :

- **Convention de relation FRÉQUENCE AGRI** (agriculteurs) — Nous consulter
- **Convention de relation FRÉQUENCE LIBÉRALE** (professions libérales) — Nous consulter
- **Convention de relation FRÉQUENCE PRO** (artisans, commerçants) — Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- **Par opération** 11,90 €
- **Plafond mensuel** 60 opérations

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.

CONSEIL Pour éviter les commissions d'intervention pour paiement insuffisamment provisionné, veillez à conserver en permanence votre solde créditeur ou, le cas échéant, dans la limite de votre découvert autorisé.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- **Frais par saisie administrative à tiers détenteur** 10 % du montant de la créance, plafond fixé à 100,00 €
- **Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire** 10 % du montant de la créance, maximum 184,00 €
- **Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé** 8,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision**[1] max 1/jour 14,00 €

Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.

- **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :**
  - montant inférieur ou égal à 50,00 € 14,00 €[2]
  - montant supérieur à 50,00 € 34,00 €[2]

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE.

INFO
- Nous vous rappelons que la loi prévoit qu'un chèque ne peut être émis que si le compte présente la provision nécessaire et préalable.
- La lettre d'information préalable pour chèque sans provision vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.
- Conséquence de l'émission d'un chèque sans provision : il s'agit là d'un événement grave, car le rejet d'un chèque sans provision entraîne immédiatement votre inscription au Fichier Central des Chèques (FCC) à la Banque de France et une interdiction pour vous (et éventuellement pour les autres cotitulaires) d'émettre des chèques pour une durée de 5 ans (loi NRE du 15 mai 2001). L'interdiction bancaire, lorsqu'elle intervient, est donc générale. Elle s'applique à tous vos comptes, même dans d'autres banques. Néanmoins, vous pouvez, pendant cette période, régulariser votre situation à tout moment, ce qui a pour effet de lever l'interdiction bancaire.

- **Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire** 49,00 €
- **Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision** 16,25 €
- **Frais à la suite d'une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques** 30,00 €
- **Frais de levée d'interdiction Banque de France à l'initiative d'une autre banque** 17,20 €
- **Frais de gestion de compte en incident** (interdiction bancaire émise par un autre établissement) par trimestre 100,00 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision:
(y compris échéance de prêt)[1]

- montant inférieur à 20,00 €	Montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	4,00 €[2]

INFO Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA pour défaut de provision[1] :

- montant inférieur à 20,00 €	Montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	4,00 €[2]

• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision[1] :

- montant inférieur à 20,00 €	Montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	4,00 €[2]

INFO Les frais de rejet de prélèvement incluent l'envoi d'une lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision et d'une lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ et FRAIS VIR PER NON EXECUT.

• Rejet d'effet pour défaut de provision	20,00 €
• Rejet d'effet pour demande de prorogation ou paiement partiel du tiré	20,00 €
• Rejet d'effet pour autres motifs	16,25 €
• Réception d'un prélèvement ou TIPSEPA impayé	12,25 €
• Réception d'un effet impayé	16,25 €
• Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	Gratuit
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	50,00 €
• Impayé international Carte Bancaire	60,00 €
• Impayé France Carte Bancaire	25,00 €

(1) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque populaire et sous réserve de son acceptation.

• Frais de mise en place d'une ligne court terme (par an) :

- frais de dossier	par dossier	1%
- minimum	par dossier	50,00 €
- maximum	par dossier	1000,00 €

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

DÉCOUVERT DU COMPTE CONVENU ET FORMALISÉ

• Frais d'une autorisation temporaire (durée d'utilisation du découvert inférieure ou égale à 60 jours consécutifs)

- jusqu'à 10 000 €	par autorisation	50,00 €
- de 10 001 € à 40 000 €	par autorisation	100,00 €
- de 40 001 à 100 000 €	par autorisation	150,00 €
- au delà de 100 001 €	par autorisation	250,00 €

• Intérêts débiteurs :

- découvert journalier moyen inférieur à 400,00 €
  montant forfaitaire trimestriel **6,00 €**
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € **TBB(1) + 5,75%**

DÉPASSEMENT DU DÉCOUVERT AUTORISÉ

Le calcul des intérêts débiteurs s'applique selon les mêmes modalités que celles appliquées dans le cadre de l'autorisation de découvert convenue et formalisée. À cela s'ajoutent des intérêts différentiels de 10 % appliqués sur le montant du dépassement de l'autorisation de découvert et pondérés de la durée de dépassement.

DÉCOUVERT DU COMPTE NON AUTORISÉ

INFO Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.
Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

• Intérêts débiteurs :

- découvert journalier moyen inférieur à 400,00 €
  montant forfaitaire trimestriel **6,00 €**
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € **TBB(1) + 5,75%**

• Commission de dépassement **10,00%**

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré de 10 points.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

• Commission calculée sur la somme des trois plus forts découverts en valeur de chaque mois du trimestre **0,10%**

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire(2) en vigueur.

Pour exemple : avec une utilisation de découvert autorisé de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 13,75%, le TEG ressort à 13,93% (TEG calculé hors intérêt différentiel et hors commission du plus fort découvert).

(1) Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1er janvier 2026 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution. (2)Taux plafond dit « Taux d'usure » calculé par la Banque de France publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est disponible dans nos agences et sur notre site www.banquepopulaire.fr/occitane

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE DE CRÉANCES COMMERCIALES

• Minimum d'intérêts	TBB[1] + 4%
• Minimum forfaitaire perçu, par effet inférieur à 800 €	6,00 €
• Maximum : taux plafonné au seuil de l'usure en vigueur	

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base[1].
Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

INFO Par principe et sauf convention contraire, nous convenons avec nos clients du fonctionnement créditeur du compte courant. Pour éviter des incidents de paiement qui leur seraient préjudiciables, la banque peut accepter exceptionnellement d'honorer les valeurs présentées, malgré le défaut de provision, faisant passer ainsi le compte débiteur.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

• Minimum d'intérêts	TBB[1] + 4%
• Convention cadre	115,00 €
• Commission de notification de marché	65,00 €
• Commission de notification de facture	15,00 €
• Commission de notification de cession en garantie (dont CAMPAGRI)	13,00 €
• Commission de service par avance sur marché cédé	13,00 €
• Commission de service par avance sur facture cédée	13,00 €
• Prorogation	35,00 €
• Avenant ou mainlevée sur marché cédé	30,00 €

GESTION DU POSTE CLIENTS

• Affacturage	Nous consulter
• Assurance crédit	Nous consulter

INFO Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (CAUTION ET GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE)

COMMISSIONS DE RISQUE

• Engagements par signature	annuel	3,00%

FRAIS DE DOSSIER PAR DÉLIVRANCE

• Engagement par signature simple	par acte	53,00 €
• Engagement par signature complexe (pourcentage sur le montant de l'engagement)	par acte	0,50 %
	minimum	100,00 €

AUTRES FRAIS FIXES

• Dénonciation et mainlevée	75,00 €
• Modification	70,00 €

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

INFO Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

(1) Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1er janvier 2026 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution.

COMMISSIONS DE DOSSIER

- **Prêt d'équipement** (sans garantie de la SOCAMA) **et prêt non bonifié à l'agriculture :**
  - en pourcentage du montant — 1,00 %
  - minimum — 250,00 €
- **Prêt d'équipement** (avec garantie de la SOCAMA) **:**
  - en pourcentage du montant — 0,75 %
  - minimum — 250,00 €

AVANTAGE L'intervention de la SOCAMA permet de limiter voire de supprimer la garantie personnelle de l'emprunteur (Prêt Express SOCAMA sans caution personnelle et Prêt Transmission-Reprise SOCAMA) et de bénéficier d'un taux préférentiel. Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie de la contre garantie du Fonds Européen d'Investissement. Le FEI gère ce programme pour le compte de la Commission Européenne dans le cadre de son plan pluriannuel en faveur des petites entreprises.

- **AGRILISMAT :**
  - frais de dossiers (dossier HT) — 70,00 €
- **Campagri :**
  - en pourcentage du montant — 0,25%
  - minimum — 31,00 €
  - maximum — 800,00 €
- **Prêt Avance premiers honoraires et GIE Elevage :**
  - taux — 0 %
  - frais de dossier — Gratuit
- **Crédit Accompagnement Promotion Immobilière :**
  - minimum — 1500,00 €
  - maximum — 7500,00 €
- **Contrat et acte spécial :**
  - ouverture de crédit court terme avec garanties réelles :
    - en pourcentage du montant — 0,50 %
    - minimum — 507,50 €

INTERVENTIONS SUR DOSSIERS DE PRÊT

- **Frais d'inscription par véhicule gagé** — 60,00 €
- **Ouverture dossier assurances emprunteur** (décès, invalidité, incapacité temporaire) — Gratuit
- **Etude pour délégation de contrat assurance emprunteur** — Gratuit
- **Frais d'aménagement au contrat de prêt** (prêt modulable) — 600,00 €
- **Frais d'avenant au contrat de prêt :**
  - pourcentage du capital restant dû — 0,80 %
  - minimum — 300,00 €
- **Transfert de prêt d'un compte à un autre** — 50,00 €
- **Indemnités de remboursement anticipé sur prêt** — Selon clause contractuelle
- **Frais de prise de garantie nantissement de comptes-titres et de titres financiers** — par dossier — 100,00 €

GARANTIES

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

- **Frais de dossier Garantie Actif Passif :**
  - montant forfaitaire lors de la mise en place — 110,00 €
  - pourcentage annuel du montant de la caution — par trimestre — 3,00%
- **Mainlevée de gage sur véhicule** — 80,00 €
- **Mainlevée de garantie sur prêt clos** — 152,50 €
- **Délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie** — 285,00 €
- **Frais de prise de garantie nantissement de comptes-titres et de titres financiers** — par dossier — 100,00 €

AUTRES PRESTATIONS

• Modification jour de prélèvement ou domiciliation d'échéance		50,00 €
• Délivrance d'attestation sur prêt	par document	20,84 €
• Délivrance d'attestation de non exigibilité	par document	50,75 €
• Demande de réédition tableau d'amortissement	par document	25,00 €
• Décompte de remboursement de prêt		50,75 €

GESTION DE LA TRÉSORERIE

ÉPARGNE BANCAIRE

• Relevé des intérêts courus de compte à terme :		
- trimestriel	par an	20,00 €
- semestriel	par an	15,00 €
- annuel		Gratuit
- hors abonnement à la demande	par demande	15,00 €

PLACEMENTS FINANCIERS

• Ouverture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit
• Clôture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit
• Transfert d'un compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit
• Transfert portefeuille ou titre étranger vers autre banque (hors réseau Banque Populaire)	
- frais fixe forfaitaire	150,00 €
- par ligne	12,20 €
• Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif	Application des droits de garde**

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

DROITS DE GARDE (FRAIS ANNUELS)

• Rétrocessions

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

• Portefeuille[1] CTO[2]:

	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle	Maximum annuel	Minimum annuel par portefeuille
OPC[3][4] et SCPI émis par le Réseau Banque Populaire	2,17 € HT	0,08% HT	30,00 € HT	
Emprunts du Réseau Banque Populaire	2,17 € HT	0,08% HT		31,67 € HT
Autres valeurs	2,17 € HT	0,29% HT		31,67 € HT

** Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif. (1) frais prélevés trimestriellement ou annuellement et d'avance. (2) CTO : Compte Titre Ordinaire. (3) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas. (4) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

INFO Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (suivi des opérations sur titres, relevé de compte…). Ils sont perçus trimestriellement, au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre civil précédent.

CONSEIL Pour limiter le montant de vos droits de garde : privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire et limitez le nombre de petites lignes dans votre portefeuille. Toutes les valeurs et OPC du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde

INFO Les parts sociales sont exonérées de droits de garde.

OPÉRATIONS DE BOURSE - CTO

• **OPC :**		
- SICAV et FCP de trésorerie Banque Populaire	par souscription	Gratuit
- autres SICAV et FCP Banque Populaire		Gratuit
- SICAV et FCP autres banques	par souscription	45,01 €
• **Actions et obligations :**		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35%
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	17,00 €
• **Droits et bons de souscription :**		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35%
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	2,73 €
• **Opération sur titres cotés à l'étranger :**		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,50%
- montant fixe	par ordre exécuté	64,00 €

ORDRES DE BOURSE PASSÉS PAR INTERNET(*) - CTO

• **Pourcentage du montant de l'ordre exécuté :**		0,50%
- minimum		11,00 €
• **Opération sur titres cotés à l'étranger :**		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	0,65%
- montant fixe	par ordre exécuté	41,00 €

CONSEIL Pour limiter les commissions, privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire.

SERVICES DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ

• **Commission de service de règlement différé (taux mensuel) :**		
- ordres non dématérialisés		1,00%
- ordres dématérialisés		0,60%
• **Frais de prorogation :**		
- par ligne (ordres non dématérialisés et ordres dématérialisés)		0,18%
- forfait par opération (pour les ordres non dématérialisés)		8,00 €

OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES

• **Augmentation de capital** (souscription numéraire ou attribution gratuite)		Gratuit
• **Opération d'échange, en pourcentage du montant de l'opération**		Gratuit
• **Compte-titres sans valeur**	par an et par compte	8,00 €

INFO Les dates de valeur appliquées à la clientèle pour les opérations de bourse (achat et vente d'actions et/ou obligations françaises) sont de + 2 jours ouvrés par rapport à la date d'opération. Les jours ouvrés sont : du lundi au vendredi, week-ends et jours fériés exclus.

* Hors coût des opérateurs de télécommunications et fournisseur d'accès.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Banque Populaire et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

• **Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)**	Gratuit

GESTION DE PORTEFEUILLE

• **Gestion de portefeuille sous mandat**	Nous consulter

INFO Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

INGENIERIE SOCIALE ET FINANCIERE

La Banque Populaire Occitane propose un ensemble de solutions[1] pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : Titre-Restaurant « Swile » (carte), Titre-Cadeau « Swile » (carte), épargne salariale (participation / intéressement / actionnariat salarié / plan d'épargne inter entreprise / PERCO I / Indemnités de fin de carrière)… Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

MOTIVER ET FIDELISER VOS SALARIES

• **Participation, intéressement, PEE** (Plan d'Epargne Entreprise)	Nous consulter

AMELIORER LE QUOTIDIEN DE VOS SALARIES

• **Chèque de Table, CADO Chèque, CESU préfinancé** (Chèque Emploi Service Universel)	Nous consulter
• **Valorisation d'entreprise**	par étude **7500,00 €**

GESTION CENTRALISÉE

• **Cash pooling physique (direct, indirect)**		Nous consulter
• **Maxi Tréso**	Par trimestre	**100,00 €**

INFO La tarification de Maxi tréso est appliquée au trimestre à terme échu pour tous les comptes avec Solde Moyen Créditeur Annuel supérieur à 500.000€.

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALSIATION

• **Duo*Plus* Pro** (compte courant vers compte d'épargne)	par an	**19,80 €**

(1) Services fournis par Swile et distribués par la Banque Populaire. Swile, société par actions simplifiée au capital de 90 402,50 euros. Son siège social est situé au @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès – 34000 Montpellier. Elle est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 et son numéro de TVA est le FR67824012173.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE[1]

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriPro[2] par an **60,00 €**
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriAsso[2] par an à partir de **20,00 €**

INFO SécuriPro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou vol, en France comme à l'étranger et garantit, dans les limites prévues, le remboursement :
– du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
– des frais d'opposition et de reconfection des moyens de paiement perdus ou volés,
– des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
– du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.
Pour déclarer un sinistre, appelez le 01 84 94 00 93 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h. Dans un délai de 10 jours ouvrés qui suivent la survenance du sinistre.

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- Fructi-Facilités Pro[3] Nous consulter
- Fructi-Facilités Agri[3] Nous consulter

INFO En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du "sinistre" au titre des crédits court terme utilisés[3]. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- Prévoyance Pro Plus[3] Nous consulter

INFO Le contrat Prévoyance Pro Plus garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT, IPP).

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- PER I (Plan Épargne Retraite Individuel)[1][3] Nous consulter

INFO Le Plan Épargne Retraite Individuel est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

BÉNÉFICIER DE GARANTIES DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES

- Assur-BP Santé profil Pro[2] Nous consulter

INFO Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

PROTÉGER ET MOTIVER VOS SALARIÉS

- Assur-BP Santé Collective[4] (entreprises jusqu'à 20 salariés) Nous consulter

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Contrat de BPCE vie, entreprise régie par le code des assurances. (4) Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

INFO Le contrat collectif à adhésion obligatoire Assur-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en œuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ENTREPRISE (1)

- **Homme Clé +**(2) — Nous consulter

INFO Ce contrat d'assurance a pour objet le versement d'un capital en cas de décès ou d'une perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) d'un "homme clé" (essentiel à l'activité de l'entreprise). Le capital est versé à l'entreprise pour compenser la perte d'exploitation et/ou l'organisme prêteur de l'entreprise, ou à un ou plusieurs associés afin de conserver la gouvernance de l'entreprise.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION (1)

- **Assur-BP Multirisque Pro**(3) — Nous consulter

Garantit votre responsabilité civile liée à votre activité, ainsi que les locaux professionnels et leur contenu.

- **Assur-BP Multirisque Association**(3) — Nous consulter

Propose une couverture complète de la responsabilité civile de votre association.

- **Assur-BP Multirisque Non Exploitant**(3) — Nous consulter

Permet de recevoir une indemnisation en valeur à neuf des locaux en cas de sinistre garanti.

- **Assur-BP Auto des Professionnels**(3) — Nous consulter

Pour assurer votre véhicule professionnel et son contenu, mais aussi le conducteur, les passagers et les tiers.

CONSEIL La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller Clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION (1)

Les services ci-dessous ne sont plus commercialisés :

- **CERAMIK-Pro Prévoyance** — Nous consulter
- **CERAMIK-Agri Prévoyance** — Nous consulter
- **Fructi Pro Prévoyance** — Nous consulter
- **Fructi Agri Prévoyance** — Nous consulter
- **Fructi-Facilités Confiance Pro** — Nous consulter
- **Fructi-Professionnel Santé** — Nous consulter
- **Fructi-Professionnel Retraite** — Nous consulter
- **Fructi-Agri Retraite** — Nous consulter
- **PERCO** (Plan d'Epargne Retraite Collectif) — Nous consulter
- **Santé Collective** (entreprises de plus de 20 salariés) — Nous consulter
- **Allo Assistance Pro** (cotisation annuelle) — Nous consulter
- **Fructi Homme Clé** — Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

- **Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes** par dossier — 120,00 € HT
- **Gestion d'une succession** — Nous consulter

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur. (2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances. (3) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL[1]

Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

OPÉRATIONS EN DEVISES

• **Commission de change** (devises) :		0,05 %
- minimum		17,00 €
- maximum		250,00 €
• **Frais de tenue de compte en devises**	par an	80,00 €
• **Achat/vente de devises en Bourse au comptant**		30,00 €

(cours de référence Banque Populaire Occitane en vigueur le jour de la transaction)

• **Ordre limite**	5,00 €
• **Avance en devises :**	
- frais de dossier	50,00 €

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE[1]

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

• **Paiement par carte bancaire en devises :**		
- commission fixe	par paiement	0,30 €
- commission proportionnelle au montant du paiement		2,90 %
• **Retrait d'espèces à un distributeur en devises :**		
- commission fixe	par retrait	3,30 €
- commission proportionnelle au montant du retrait		2,50%
• **Retrait au guichet :**		
- commission fixe	par retrait	4,00 €
- commission proportionnelle au montant du retrait :		
- en euros dans l'Espace Economique Européen		2,00%
- en euros dans les autres pays ou en devises		2,50%

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

INFO Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés "share"[2]

VIREMENT NON SEPA[3] REÇU

• **En euros**	16,50 €
• **En devises**[4]	16,50 €

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE

ENCAISSEMENT D'EFFETS PAYABLES À L'ÉTRANGER[4][5]

• **Effet simple en euros ou en devises**	25,00 €
• **Frais de retour effet impayé**	35,00 €

ENCAISSEMENT DE REMISES DOCUMENTAIRES[4][5]

• **Effet documentaire en euros ou en devises**	55,00 €
• **Avis de sort**	25,00 €
• **Frais d'impayé**	35,00 €
• **Commission de modification**	35,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détail p.29). (2) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré.(3) SEPA : Single Euro Payments Area (voir détail p. 29). (4) Hors commission de change si opération en devises. (5) Hors frais d'expédition.

CRÉDIT DOCUMENTAIRE À L'EXPORT

INFO Mis en place dans le cadre des transactions internationales, le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

• Frais de traitement canal erroné	40,00 €
• Commission de notification (Y compris modification montant à la hausse)	0,10 %
- minimum	100,00 €
• Commission de confirmation, variable en fonction du pays	Nous consulter
• Commission de paiement différé uniquement si confirmation, variable en fonction du pays	Nous consulter
• Commission de levée de documents :	0,15 %
- minimum	130,00 €
• Commission de modification	100,00 €
• Pré-vérification de crédit documentaire à l'export ou commission d'urgence	80,00 €

INFO • Depuis le 1er janvier 2007, la communication du BIC(1) et de l'IBAN(2) est obligatoire pour tout paiement effectué dans l'Espace Économique Européen.

• Suite à l'entrée en vigueur de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, le 1er novembre 2009, tout virement, en euros ou dans l'une des devises de l'EEE(3), à destination ou en provenance de l'EEE(3), est désormais traité en frais partagés.

• En fonction du pays de la devise, l'encaissement immédiat est possible ou pas. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.

CONSEIL Nous vous conseillons de privilégier le virement au paiement par chèque ; les chèques tirés sur l'étranger comportent des risques d'impayés importants.

FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

• Commission d'examen de documents négociables auprès d'une autre banque	130,00 €
• Transfert de crédit documentaire :	0,125 %
- minimum	160,00 €

GARANTIES ET CAUTIONS REÇUES DE L'ÉTRANGER

• Frais de notification	100,00 €
• Commission de mise en jeu	100,00 €

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

VIREMENT NON SEPA(4) ÉMIS EN EUROS OU EN DEVISES(4)

• En agence	25,50 €
• Par télétransmission ou par Internet	15,00 €
• Supplément pour virement européen avec instruction particulière	20,40 €

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE

• Paiement d'effets en euros ou en devises(5)(6) :	35,00 €
- commission d'acceptation	20,00 €
- commission d'encaissement (à charge du cédant étranger)	55,00 €
• Paiement de remises documentaires(5)(6) :	50,00 €
- commission d'acceptation	20,00 €
- commission d'encaissement (à charge du cédant étranger)	75,00 €
• Paiement de remises documentaires Franco de paiement	25,00 €
• Commission de modification	35,00 €

(1) BIC : Bank Identifier Code. (2) IBAN : International Bank Account Number. (3) EEE : Espace Economique Européen (voir détail p. 29) (4) SEPA : Single Euro Payments Area (voir détail p. 29) (5) Hors commission de change si opération en devises. (6) Hors frais d'expédition.

FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

- **Prorogation, impayé** — 35,00 €
- **Protêt** (frais réels en plus) — 35,00 €
- **Frais d'émission d'aval** — 75,00 €

COMMISSIONS SUR SERVICES SPÉCIFIQUES

- **Recherches, interventions particulières, demande de retour de fonds** — 25,00 € HT
- **Frais de recherches pris par les banques étrangères** — Frais banques étrangères

CRÉDIT DOCUMENTAIRE À L'IMPORT

Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

- **Commission d'ouverture CREDOC simple :** — 0,25 %
  (montant du CREDOC + tolérance) (Y compris modification montant à la hausse)
  - minimum — 100,00 €
- **Commission d'ouverture CREDOC complexe :** — 0,30 %
  (montant du CREDOC + tolérance) (Y compris modification montant à la hausse)
  - minimum — 160,00 €
- **Commission de modification** — 100,00 €
- **Commission d'utilisation :** — 0,15 %
  - minimum — 100,00 €
- **Commission de paiement différé** (par mois indivisible) **:** — 0,15 %
  - minimum — 80,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS SUR CRÉDIT DOCUMENTAIRE À L'IMPORT

- **Frais pour irrégularités** — 100,00 €
- **Frais d'annulation** — 80,00 €
- **Frais pour rejet de documents** — 80,00 €
- **Frais pour bon de cession** — 50,00 €

GARANTIES ET CAUTIONS ÉMISES SUR L'ÉTRANGER

- **Frais de dossier :**
  - dossier simple (sur facture) — 150,00 €
  - dossier complexe (marché ou spécifique) — 350,00 €
- **Frais de modification** — 90,00 €
- **Frais de mainlevée** — 35,00 €
- **Bon de cession** — 50,00 €
- **Commission de mise en jeu** — 85,00 €
- **Caution pour absence de document** — 100,00

OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE CHANGE

TERME FIXE, À PRÉAVIS OU ÉVOLUTIF

- **Souscription, prorogation** — 45,00 €
- **Levée anticipée**(1) — 20,00 €
- **Flash infos devises Hebdollars** — Gratuit
- **Autres produits de couverture du risque de change** — Nous consulter

(1) Hors commission de change si opération en devises.

AUTRES FRAIS

• Frais de message Swift[1]	par message	35,00 € HT
• Frais de transmission courrier en recommandé		11,00 €
• Frais lettre suivie		10,00 € HT
• DHL FRANCE		30,00 € HT
• DHL INTERNATIONAL		50,00 € HT
• Chronopost		20,00 €
• Virement urgent, copie Swift[1]		15,00 € HT
• Frais d'étude Trade divers		90,00 €
• Portail Trade Internet (accès)		Gratuit

ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL

Vous recherchez des informations sur un marché à l'étranger, des partenaires étrangers (clients ou fournisseurs), vous désirez disposer d'une présence locale pour faciliter et gérer vos encaissements, obtenir des conseils juridiques et fiscaux, créer et gérer une filiale à l'étranger : notre filiale d'accompagnement à l'international propose toute une gamme de services sur mesure. N'hésitez pas à nous contacter.

INFO À savoir : tout compte ouvert en devises ne peut faire l'objet de retraits ou versements en espèces.

INFO • Un virement est considéré comme virement européen sous réserve qu'il soit : libellé en euro, à destination ou en provenance de l'un des pays de l'Espace Économique Européen[2], en frais partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire. L'IBAN[3] et le BIC[4] doivent être correctement renseignés. Le tarif du virement européen est identique à celui du virement en France.

• Le SEPA (Single Euro Payments Area)[5] émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements permettant aux consommateurs d'effectuer des règlements selon les conditions techniques, juridiques et tarifaires identiques.

• Les cartes, les virements (SCT €urovirement SEPA) et les prélèvements (SDD €uroprélèvement SEPA) sont concernés par cette harmonisation sous réserve pour le virement et le prélèvement, d'être libellé en euro et de reprendre le BIC[4] et l'IBAN[3] dans les coordonnées bancaires et que les banques soient adhérentes SEPA[5].

• Pour tout paiement à l'étranger (virement international émis), les frais liés à l'opération peuvent être partagés, soit pris en charge par vous-même, soit par le bénéficiaire.

INFO Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Espace SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, qui désigne les pays de l'Espace Economique Européen, ainsi que le Royaume-Uni, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, les îles de Jersey, Guernesey et de Man, l'Etat de la Cité du Vatican et la Principauté d'Andorre, Saint-Pierre-et-Miquelon, l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du nord, Gibraltar.

Zone EURO : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

(1) SWIFT : Society for Worlwide Interbank Financial Telecommunication. Le réseau Swift est un réseau interbancaire international qui permet des échanges de messages normalisés, sécurisés et authentifiés entre établissements. (2) EEE : Espace Economique Européen (voir détail p. 29). (3) IBAN : International Bank Account Number. (4) BIC : Bank Identifier Code. (5) SEPA : Single Euro Payments Area (voir détail p. 29).

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCULEUR PRIVILÉGIÉ

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

Vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :
- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au service Relations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas:

PAR COURRIER	PAR INTERNET
BANQUE POPULAIRE OCCITANE - Service Relations Clients Avenue Maryse Bastié BP19 - 46022 CAHORS CEDEX	www.banquepopulaire.fr/occitane Rubrique «NOUS CONTACTER» puis «Effectuer une réclamation»

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement…), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.
Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique «reclamationet-mediation».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION :

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence, du Service Relations Clients ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

• Le médiateur du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site https://mediateur-credit.banque-france.fr/*
Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

• **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers – hors assurance-vie – (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet **amf-france.org.fr/le-mediateur** bouton "Saisir le médiateur"	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

• **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Pour les Entrepreneurs individuels exclusivement

• **Le médiateur des entrepreneurs individuels** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Madame la Médiateure auprès de la FNBP - Fédération Nationale des Banques Populaires 20 / 22 rue Rubens 75013 PARIS

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

• Le Service clientèle ALODIS :
Depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)
Depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00
(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 8h30 à 12h30.

• Le site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane

E078761

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LEGALES

BPCE Vie
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Natixis Interépargne
Société anonyme au capital de 8 890 784 euros - RCS Paris 692 012 669.
Siège social : 59, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

BPCE
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros.
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
493 455 042 RCS Paris. BPCE, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.

BCPE Assurances IARD
Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros
Entreprises régies par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

APIVIA MACIF MUTUELLE
mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501.
Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15

BPCE IARD
SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. Entreprise régie par le code des assurances.
401 380 472 RCS NIORT – siège social : Chaban 79180 Chauray
Adresse : Chauray BP 8410 79024 NIORT cedex 09

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr

Conception : Banque Populaire Occitane – Impression : BCR Imprimeur Conseil - Zone Artisanale Lafourcade - 32200 GIMONT

Banque Populaire Occitane : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit ; intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 714, ayant son siège social à BALMA (31130), 33-43 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN RCS TOULOUSE 560 801 300.). Identifiant unique REP n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) | Crédits photos : © iStock